

# Révision de la gouvernance de l'AMGE : Document d'information

Avril 2025



# SOMMAIRE

## Introduction

- Mission et vision de l'AMGE
- Comment l'AMGE soutient-elle le Mouvement ?
- Qu'est-ce que la gouvernance ?
- Statut d'association caritative de l'AMGE

## Révision de la gouvernance

- À propos de la Révision de la gouvernance
- Objectif et étendue de la Révision de la gouvernance
- Liens vers les Révisions précédentes de la gouvernance

## Gouvernance de l'AMGE

- Ressources de base
- Taille et composition du Conseil mondial
- Processus de recrutement et de sélection
- Mandat
- Participation des jeunes femmes dans les postes de gouvernance au sein de l'AMGE
- Autres domaines

## Processus de consultation et calendrier

- Séances de consultation
- Commentaires écrits
- Rencontres individuelles
- Enquête

## Étapes suivantes

## Informations complémentaires, commentaires et question

## Annexe 1 : Glossaire des termes et abréviations clés en matière de gouvernance



# INTRODUCTION

## Mission et vision de l'AMGE

L'Association mondiale des Guides et des Éclaireuses (AMGE) a été fondée en 1928 en tant qu'organisation faîtière des associations de Guidisme et de Scoutisme féminin du monde entier. Aujourd'hui, l'AMGE représente un Mouvement de 153 Organisations membres (OM) à travers le monde, touchant 10,8 millions de filles et de jeunes femmes. L'AMGE est dirigée par un Conseil mondial qui reflète la diversité du Mouvement et s'engage pour que les filles et les jeunes femmes se sentent en mesure d'être des leaders et militantes.

Notre **Mission** est :

*Permettre aux filles et aux jeunes femmes de développer leur plein potentiel en tant que citoyennes du monde responsables.*

Notre **Vision** est:

*Un monde égal dans lequel toutes les filles peuvent s'épanouir.*

*D'ici 2032, nous serons un mouvement mené par les filles au sein duquel toutes les filles sans exception se sentent sûres d'elles en tant que leaders et se voient donner les moyens de créer un monde meilleur ensemble.*

Nous appelons notre vision Boussole 2032 et elle est comprise comme une responsabilité partagée par toutes les organisations de Guides et d'Éclaireuses.



## Comment l'AMGE soutient-elle le Mouvement ?

Comme indiqué dans le Plan d'action et le Budget 2024-26, l'AMGE a révisé et clarifié son objectif, ses priorités et ses principes en 2023, après consultation des OM. Ceux-ci sont décrits ci-dessous et permettront à l'AMGE de continuer à soutenir le Mouvement.

### Objectif :

Tout ce que fait l'AMGE doit aider le Mouvement à réaliser la Boussole 2032.

### Priorités :

L'AMGE donne la priorité à trois domaines sur lesquels les OM souhaitent que l'AMGE se concentre :

- Identité et unité du Mouvement
- Renforcer la pertinence et l'impact éducatif du Guidisme et du Scoutisme féminin, et
- Des relations internationales significatives pour les filles et les jeunes femmes

### Principes :

En plus de se concentrer sur une ou plusieurs de ces priorités, tout le travail de l'AMGE sera pensé et exécuté selon les principes suivants :

- Faciliter la collaboration
- Conduit par des bénévoles
- Large portée
- Impact responsable
- Mené par les filles et les jeunes femmes
- Réaliste
- Transparent

## Qu'est-ce que la gouvernance ?

La gouvernance est la manière dont les règles, les décisions et les mesures sont prises et gérées dans une organisation. Cela garantit que les choses se déroulent sans problème, de manière équitable et responsable. Une bonne gouvernance nécessite des règles claires, des comptes-rendus et une prise de décisions qui profitent à toutes les personnes concernées. Elle implique un groupe de personnes (administratrices) qui prennent des décisions importantes, supervisent les finances et veillent à ce que l'association maintienne son éthique et son efficacité. Une bonne gouvernance associative implique transparence, responsabilité et la garantie que l'association profite aux personnes ou à la cause pour laquelle elle a été créée.

## Inscription caritative de l'AMGE

Lors de la 34ème Conférence mondiale de 2011, les Organisations membres ont identifié la nécessité pour l'AMGE de moderniser sa gouvernance avec une structure juridique plus efficace. Un Groupe de travail a été formé pour examiner la gouvernance et, en 2013, il a recommandé à l'AMGE de se constituer en organisation société caritative (Charitable Incorporated Organisation ou CIO), un type de structure organisationnelle caritative (à but non lucratif) au Royaume-Uni. Après approbation lors de la 35ème Conférence mondiale en 2014, l'AMGE est officiellement devenue une CIO le 18 novembre 2014, enregistrée auprès de la Charity Commission for England and Wales. Ce changement a apporté une identité juridique claire, une meilleure gouvernance et a assuré le respect de la loi sur les organismes de bienfaisance au Royaume-Uni.

Depuis 2014, l'AMGE opère sous ses [Statuts et Règlement additionnel](#), qui définit sa structure et ses processus décisionnels. En tant qu'administratrices de l'organisation, les membres du Conseil mondial ont des responsabilités juridiques spécifiques définies par la Commission caritative, notamment le contrôle financier et la garantie d'un opérationnel éthique. Être administratrice est un poste important qui nécessite de l'engagement, de l'intégrité et un leadership efficace pour aider l'organisation à prospérer et à se développer.



# RÉVISION DE LA GOUVERNANCE

## À propos de la Révision de la gouvernance

L'AMGE travaille sur sa Stratégie 2024-2029, et pour la réaliser, nous examinons continuellement le fonctionnement de l'organisation afin de renforcer nos structures et processus de gouvernance. La révision évaluera les structures de gouvernance et les pratiques actuelles de l'AMGE pour garantir qu'elles s'alignent sur les meilleures pratiques, restent adaptées à leurs objectifs actuels et futurs et soutiennent la durabilité à long terme de l'organisation. Notre objectif est de disposer d'un cadre de gouvernance qui favorise une participation efficace et inclusive des parties prenantes, avec un accent particulier sur les jeunes femmes, tout en améliorant la gouvernance globale de l'AMGE.

Cette révision abordera les questions clés soulevées dans Motion 7 (38e Conférence mondiale) et sera menée dans le contexte du renforcement de la participation des jeunes femmes dans les postes de gouvernance, conformément aux motions adoptées lors des récentes Conférences mondiales. Cette révision de la gouvernance, qui devrait s'achever d'ici la 39e Conférence mondiale en 2026, vise à répondre à ces motions et à améliorer davantage le cadre de gouvernance de l'AMGE. Ce travail pourrait donner lieu à des recommandations et à des motions qui seront présentées lors de la 39e Conférence mondiale en 2026. De plus, la révision pourrait conduire à des projets d'amélioration et à de développement opérationnel qui pourraient être mis en œuvre progressivement.

## Objectif et étendue de la Révision de la gouvernance

Par le biais de la Motion 7, la 38e Conférence mondiale a chargé l'AMGE de procéder à un examen de ses structures de gouvernance, y compris, mais sans s'y limiter, la structure et la composition du Conseil mondial, les termes de mandat, les procédures de nomination et d'élection, ainsi que les efforts visant à garantir la diversité dans la gouvernance. Cette révision se concentrera particulièrement sur les pratiques de gouvernance liées au Conseil mondial, comme indiqué dans la motion. Elle abordera également les points qui découlent des travaux antérieurs menés par l'Équipe d'Élaboration du cadre de gouvernance (voir la section ci-dessous).



L'étendue de cette révision de la gouvernance, telle que décrite dans la Motion 7, comprend :

- Structure de gouvernance du Conseil mondial : évaluation de la taille, de la composition et des processus de recrutement du Conseil mondial.
- Termes du mandat : Révision de la durée des mandats des membres du Conseil mondial.
- Participation des jeunes femmes : évaluer la manière dont des changements dans la gouvernance peuvent booster la participation des jeunes femmes.

La Motion 24 (37e Conférence mondiale), qui appelait à une étude sur les obstacles à la participation en présentiel aux Conférences mondiales, est en cours d'examen dans un projet séparé, mais nous avons conscience du fait qu'il peut y avoir un chevauchement entre les deux projets. De plus, dans le cadre du cycle d'amélioration continue, un examen externe du Conseil mondial sera effectué début 2025. Il est recommandé de procéder à un examen externe tous les 3 à 4 ans en plus des examens internes que le Conseil entreprend chaque année. Les résultats de ces projets peuvent être incorporés à cette révision de la gouvernance.

## Liens vers les Révision de gouvernance précédentes

Cette révision de la gouvernance fait partie de l'engagement de l'AMGE pour s'améliorer en continu. Elle s'appuie sur les fondations posées par le Groupe de travail sur la Gouvernance, qui a été créé entre les 34e (2011) et 35e (2014) Conférences mondiales, et sur les efforts continus de l'AMGE pour évaluer et améliorer sa gouvernance au fil du temps.

En 2019, l'AMGE a formé une Équipe d'Élaboration du cadre de gouvernance, composée de membres du Comité de gouvernance, de bénévoles expérimentées et de personnel. Cette équipe a été chargée d'évaluer les structures de gouvernance nécessaires pour une AMGE moderne, efficace et durable.



Leur travail, ainsi que la contribution de l'Équipe chargée de recherche (2019-2021) des Jeunes Femmes (Motion 32), ont conduit à plusieurs propositions pour la 37e Conférence mondiale en 2020. Celles-ci comprenaient des propositions de changements concernant la taille et la composition du Conseil mondial, la durée de mandat des membres du Conseil mondial, la possibilité de coopter un membre votant supplémentaire et l'augmentation de la représentation des jeunes femmes. Cependant, en raison de la pandémie, la conférence a été reportée et tenue en ligne en 2021, où seules certaines propositions ont été examinées.

Après la 37ème Conférence mondiale en 2021, l'AMGE a continué à affiner ses processus de gouvernance grâce à des évaluations régulières. Dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie mondiale actuelle, la nécessité de revoir le travail lié au cadre de gouvernance a été reconnue, ce qui a conduit à son inclusion dans le plan de travail pour 2024 et au-delà. Les Organisations membres ont confirmé de nouveau leur désir de voir l'AMGE continuer à revoir sa gouvernance lors de la 38e Conférence mondiale avec l'adoption de la Motion 7. L'étendue de cette révision a été définie pour répondre à cette motion.

## Équipe de Révision de la gouvernance

Le projet de révision de la gouvernance est dirigé, au nom du Conseil mondial, par une Équipe de Révision de la gouvernance. Cette équipe est composée d'Inari Timonen-Nissi (chef de projet et membre du comité de gouvernance), de Fiona Bradley (présidente du comité de gouvernance et membre du Conseil mondial), de Fiona Lejosne (vice-présidente du Conseil mondial) et de Nicola Lawrence (responsable de la gouvernance).



# GOVERNANCE DE L'AMGE

## Ressources de base

Nous avons créé quelques courtes vidéos pour rafraîchir vos connaissances sur la gouvernance de l'AMGE et vous aider à préparer les discussions à venir.



Série sur la gouvernance de l'AMGE : Conseil mondial

Série sur la gouvernance de l'AMGE : Comités de l'AMGE

Série sur la gouvernance de l'AMGE : Conférences mondiales et régionales

## Taille et composition du Conseil mondial

Le Conseil mondial est actuellement composé de 17 personnes :

- Douze Administratrices élues, élues par les Organisations membres titulaires lors de la Conférence mondiale ;
- Cinq Présidentes de Région, élues par leurs Comités régionaux respectifs, qui sont élus par les Organisations membres titulaires à chaque Conférence régionale.

## Opportunités possibles

- Un Conseil plus nombreux pourrait offrir une plus grande diversité en termes de géographie, d'âge, de perspectives, de compétences et d'expérience. Cependant, avec le processus électoral actuel, cette diversité n'est pas toujours garantie dans la composition finale du Conseil mondial après l'élection. Bien que le processus de nomination s'efforce d'assurer un mélange équilibré de compétences et d'expériences souhaitées parmi les candidates, étant donné que tous les postes au Conseil mondial sont élus, les compétences, connaissances et expériences collectives du Conseil mondial ne sont connues qu'après l'élection. Un Conseil diversifié pourrait également être obtenu avec un groupe plus restreint, recruté et élu selon un processus différent.
- Il n'y a pas de « bonne » ou de « mauvaise » taille définitive pour un Conseil d'administration. Chaque organisation est unique et doit déterminer la structure de gouvernance qui correspond le mieux à ses besoins et objectifs spécifiques.

## Difficultés possibles

- Un Conseil de grande taille peut rendre plus difficile d'avoir des réunions efficaces où chacune peut participer de manière significative à la prise de décision. Un Conseil mondial plus petit pourrait s'avérer plus agile et plus propice à des discussions et des prises de décisions efficaces tout en restant convenablement représentatif du Mouvement. Des recherches ont montré que les administratrices des organisations qui ont réduit la taille de leur conseil d'administration à moins de 15 ont signalé une amélioration de leur expérience en matière de gouvernance, à la fois en tant que administratrices individuels et collectivement en tant que conseil. Lorsque le Conseil mondial a été réduit à 11 membres en 2020-2021 en raison de la pandémie mondiale, l'expérience du Conseil mondial fut qu'il était plus propice à des discussions plus approfondies, à des niveaux plus élevés de participation et de collaboration et à une prise de décision plus efficace. Les membres du Conseil ont estimé que cela permettait au Conseil d'être plus agile pour répondre aux besoins de l'organisation et du Mouvement malgré les défis considérables présentés par la COVID-19.
- Dans un conseil d'administration large, certains membres peuvent se sentir moins impliqués ou avoir du mal à contribuer de manière significative, ce qui entraîne un manque de participation et d'implication dans les activités du conseil.



### Questions à considérer :

- Que pensez-vous des opportunités et des difficultés éventuelles évoquées ci-dessus ?
- Quelles autres opportunités et défis voyez-vous ?
- Existe-t-il d'autres modèles qui pourraient être envisagés ?
- Quelle est la taille et la composition optimales du Conseil mondial pour répondre au mieux aux besoins de l'AMGE et soutenir sa croissance continue ?

Chaque membre du Conseil apporte des compétences et une expertise uniques, essentielles à la gestion des diverses fonctions de l'organisation. L'AMGE offre actuellement plusieurs postes différents au sein du Conseil mondial, notamment celui de Présidente, jusqu'à deux Vice-présidentes, une Trésorière et cinq Présidentes de Région.

La Présidente et les Vice-présidentes sont élues par le Conseil mondial parmi leurs membres après que l'élection du Conseil mondial a eu lieu lors de la Conférence mondiale.

La **Présidente du Conseil mondial** assure le leadership et la supervision, garantissant que l'organisation fonctionne conformément à sa mission et à ses obligations légales. Ils guident les discussions du conseil d'administration, représentent l'organisation en interne et en externe et veillent à ce que le conseil d'administration soit efficace, responsable et transparent dans sa prise de décision. La Présidente agit en tant que supérieur hiérarchique direct du directeur général, fournissant des conseils, une supervision et un soutien stratégique.



Le(s) **Vice-présidente(s)** soutien(nen)t la Présidente dans ses missions de gouvernance et stratégie et peu(ven)t prendre en charge des projets ou des domaines d'intérêt spécifiques.



La **Trésorière** est sélectionnée par le Conseil mondial et soutient le Conseil mondial dans son rôle de supervision de la santé financière de l'organisation et de garantie d'une bonne gestion financière. S'il y a une personne dûment qualifiée parmi les membres élus du Conseil mondial, la Trésorière peut être nommée parmi le Conseil. Alternativement, le Conseil mondial peut nommer une Trésorière extérieure au Conseil mondial. Dans ce cas, la Trésorière assistera aux réunions du Conseil mondial mais n'aura pas de droit de vote. Par exemple, après les élections de 2021 et 2023, il a été constaté qu'aucune des membres élues n'avait les compétences nécessaires pour exercer les fonctions de Trésorière et de Présidente du Comité d'audit, des risques et des finances. Un appel a donc été lancé pour qu'une personne externe prenne ce poste.

Les **Présidentes de Région** veillent à ce que les perspectives régionales soient incluses dans les discussions et les décisions du Conseil. En tant que membre du Conseil mondial, chaque Présidente de Région a la responsabilité de prendre en compte les intérêts du Mouvement des Guides/Éclaireuses dans son ensemble et de prendre des décisions dans l'intérêt de l'AMGE à tout moment.

En outre, certaines membres du Conseil mondial sont également invitées (après élection) à assumer un portefeuille spécifique en **présidant un Comité du Conseil mondial** ou un Groupe de travail du Conseil mondial, en se concentrant sur des domaines tels que la gouvernance et la gestion des personnes.

### Opportunités possibles

- En répartissant ces responsabilités entre les membres du Conseil, l'AMGE peut tirer parti des compétences spécialisées et des atouts de chaque personne.

### Difficultés possibles

- Le Conseil mondial étant entièrement élu, il peut parfois y avoir un déséquilibre dans les compétences et l'expérience des membres du Conseil, ou un manque d'expertise dans certains domaines.
- Les Présidentes de Région peuvent parfois être confrontées à une position difficile, car elles doivent agir dans le meilleur intérêt de l'AMGE, ce qui peut entrer en conflit avec ceux de leurs régions respectives.
- Les charges de travail peuvent être inégalement réparties, les Présidentes des Comités ayant souvent un engagement de temps ou une charge de travail plus élevé que les autres.



#### Questions à considérer :

- Que pensez-vous des opportunités et des difficultés éventuelles évoquées ci-dessus ?
- Quelles autres opportunités et difficultés éventuelles voyez-vous ?
- Existe-t-il d'autres modèles qui pourraient être envisagés ?
- Quels pourraient être les opportunités et les difficultés liées à l'élection directe de personnes possédant des compétences spécifiques pour des postes désignés au sein du Conseil d'administration, comme l'élection d'une Trésorière à la Conférence mondiale ?

## Processus de recrutement et de sélection

Un élément primordial pour garantir le fonctionnement efficace du Conseil est le processus de recrutement des candidates au Conseil mondial. Des processus de recrutement efficaces sont essentiels pour attirer un Conseil mondial diversifié et compétent. Cela implique non seulement d'identifier les compétences et les expériences nécessaires, mais également de garantir que le processus de recrutement soit inclusif et transparent. Un processus de recrutement solide aide à construire un Conseil compétent, engagé et aligné sur la mission de l'AMGE.

Comme indiqué dans la Motion 7, cette Révision de gouvernance examinera les processus de recrutement et de sélection des candidates au Conseil mondial afin de garantir qu'ils soutiennent un Conseil fonctionnant efficacement. Cette révision vise à évaluer dans quelle mesure les processus actuels arrivent à attirer des membres du Conseil possédant les compétences et l'expertise appropriées, comment ils garantissent l'inclusivité et la transparence, et à identifier toutes possibilités d'amélioration.

### Opportunités possibles

- Les Organisations membres aident à identifier des personnes compétentes et expérimentées au sein de leur organisation qui pourraient siéger au Conseil mondial, des personnes que l'AMGE ne trouverait pas autrement.
- Le Comité de nomination joue un rôle clé dans la sélection des candidates afin de garantir que celles qui se présentent aux postes de gouvernance de l'AMGE répondent aux critères requis.

### Difficultés possibles

- Il peut y avoir des cas où les leaders des Organisations membres ne sont pas au courant des processus de nomination ou hésitent à soutenir certaines candidates, empêchant ainsi la nomination de personnes qualifiées.



- Certaines Organisations membres peuvent donner la priorité à leurs propres besoins et garder certaines bénévoles pour des postes internes, plutôt que d'encourager ou de soutenir leur implication au niveau mondial au sein de l'AMGE. Cela peut entraîner un bassin limité de candidates pour des postes au Conseil mondial ou d'autres postes mondiaux, car les Organisations membres peuvent être réticentes à laisser leurs bénévoles les plus expérimentées ou les plus compétentes participer à des initiatives internationales plus larges. Cette pratique peut restreindre la diversité et l'expertise des personnes contribuant aux processus de gouvernance et de prise de décision au sein de l'AMGE.
- Comme mentionné précédemment, tous les efforts sont déployés tout au long du processus de nomination pour garantir un large éventail de compétences et d'expériences parmi les candidates. Cependant, étant donné que toutes les membres du Conseil sont élues, les compétences, connaissances et expériences collectives du Conseil mondial ne deviennent apparentes qu'après l'élection, ce qui peut parfois entraîner des déséquilibres ou des lacunes dans les compétences et expertises essentielles.
- Le Comité de nomination peut avoir des difficultés à offrir du feedback aux OM et aux candidates non sélectionnées.



### Questions à considérer :

- Que pensez-vous des opportunités et des difficultés éventuelles évoquées ci-dessus ?
- Quelles autres opportunités et difficultés éventuelles voyez-vous pour assurer un Conseil mondial diversifié et compétent ?
- Comment le processus de nomination et d'élection du Conseil mondial peut-il être amélioré ?
- Comment pouvons-nous garantir que le Conseil mondial possède collectivement tout l'ensemble de compétences et d'expertise nécessaire à une gouvernance efficace ?
- Comment pouvons-nous garantir que le processus de nomination est inclusif et transparent ?
- Existe-t-il d'autres modèles qui pourraient être envisagés pour le recrutement et la sélection des candidates ?

## Mandat

Le mandat de la plupart des Administratrices est d'une durée de six ans, à l'exception des cinq Présidentes de Région qui sont élues pour un mandat de trois ans avec la possibilité de se présenter et de servir (si elles sont élues) pour un deuxième mandat de trois ans. Les Présidentes de Région sont élues l'année précédant la Conférence mondiale, tandis que les autres membres du Conseil mondial sont élues pendant la Conférence mondiale. En conséquence, la composition du Conseil mondial change tous les deux ans sur trois.

## Opportunités possibles

- Un mandat de six ans peut assurer la continuité en garantissant qu'à chaque Conférence mondiale, seules six des douze Administratrices élues changeront, alors que si toutes servaient un mandat de trois ans et devaient être réélues, il y aurait un risque de rotation plus élevé.
- Un mandat de six ans donne aux Administratrices élues la possibilité de bien comprendre leur poste, de contribuer vraiment efficacement au cours de leur mandat et de se concentrer sur leur poste de administratrice sans avoir à s'inquiéter du processus de réélection.
- Les cycles de planification et de gouvernance de l'AMGE ont été mis en œuvre conformément à l'exigence stipulée dans nos Statuts selon laquelle la Conférence mondiale doit se tenir tous les 3 ans.

## Difficultés possibles

- Le mandat de six ans des Administratrices élues peut dissuader certaines candidates en raison de sa longueur, tandis que le mandat de trois ans des Présidentes de Région peut être trop court pour mettre pleinement en œuvre les initiatives stratégiques. De plus, s'engager pour six ans peut s'avérer difficile pour certaines candidates car leurs obligations personnelles, académiques ou professionnelles peuvent évoluer. Il est essentiel d'équilibrer ces facteurs pour une gouvernance efficace.
- Le modèle actuel de durée du mandat des membres du Conseil mondial présente des difficultés pour maintenir la continuité et la stabilité en raison de ces changements fréquents dans la composition du Conseil.

- Les différentes durées de mandat des Administratrices élues et des Présidentes de Région peuvent créer des difficultés en matière de dynamique du Conseil et d'alignement avec les objectifs stratégiques.
- Six ans est long si une Administratrice inefficace doit continuer à exercer ses fonctions. Cela pourrait être géré par des processus de gestion de performance et des opportunités d'apprentissage et de développement des compétences.



### Questions à considérer :

- Que pensez-vous des opportunités et des difficultés éventuelles évoquées ci-dessus ?
- Que pensez-vous de la durée actuelle du mandat des membres du Conseil mondial ?
- Quelles autres opportunités et difficultés éventuelles voyez-vous ?
- Existe-t-il d'autres modèles qui pourraient être envisagés ?



## Participation des jeunes femmes aux postes de gouvernance de l'AMGE

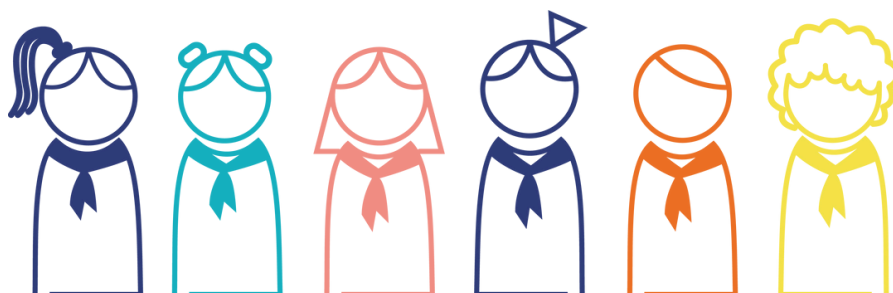


Cliquez [ici](#) pour obtenir des informations générales sur le **Projet de recherche sur le rôle des jeunes femmes dans la gouvernance (Motion 32)** entrepris en 2019-2020.

La 37e Conférence mondiale en 2021 a adopté un certain nombre de motions renforçant la place des jeunes femmes de moins de 30 ans au sein du Conseil mondial et des Comités régionaux. L'adoption de ces motions a permis de garantir que, dans la mesure du possible, au moins deux membres du Conseil mondial et de chaque Comité régional seront âgées de moins de 30 ans au moment des élections.

Conformément à la Motion 7, cette révision examinera l'impact potentiel que tout changement de gouvernance pourrait avoir sur l'élargissement de la participation des jeunes femmes aux postes de gouvernance de l'AMGE. Cette révision s'appuiera sur le nouveau Cadre pour la Participation significative des jeunes de l'AMGE pour examiner les possibilités de renforcement de la participation des jeunes femmes à la gouvernance de l'AMGE.

La participation des jeunes femmes à la gouvernance de l'AMGE est importante pour nous appuyer sur leurs perspectives uniques et leurs idées innovantes. Lorsque les jeunes femmes ont une voix et une participation significatives dans le processus décisionnel, l'organisation dispose d'une structure de gouvernance inclusive et reste à l'écoute des besoins de ses plus jeunes membres. Cela favorise un fort sentiment d'engagement et de contribution.



De plus, une participation significative des jeunes femmes est cruciale pour former les futurs leaders au sein de l'AMGE. En encadrant et en autonomisant les jeunes femmes dans des postes de gouvernance, l'organisation assure sa durabilité et sa croissance à long terme. Cette approche renforce les liens avec les membres plus jeunes, soutenant ainsi la pertinence et le succès continus de l'organisation.

Entre 2018 et 2024, le nombre de jeunes femmes occupant des postes de gouvernance de l'AMGE était le suivant :

	Moins de 30 ans						Plus de 30					
	2024		2022		2018		2024		2022		2018	
	Non.	%	Non.	%	Non.	%	Non.	%	Non.	%	Non.	%
Conseil mondial	2	12%	2	12%	0	0%	15	88%	15	88%	17	100%
Comités régionaux (à l'exclusion des Présidentes de Région car ils sont inclus dans le Conseil mondial)	7	29%	6	24%	5	22%	17	71%	19	76%	18	78%
Comités fonctionnels (à l'exclusion des membres du Conseil mondial siégeant dans ces comités)	6	19%	6	25%	3	16%	25	81%	18	75%	16	84%
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>21%</b>	<b>14</b>	<b>21%</b>	<b>8</b>	<b>14%</b>	<b>57</b>	<b>79%</b>	<b>52</b>	<b>79%</b>	<b>51</b>	<b>86%</b>

Remarque : Le tableau ci-dessus n'inclut pas les Groupes de travail ou les postes de gouvernance à court terme, tels que les Équipes de procédure, les Conférencières, ou les Présidentes ou vice-Présidentes d'une Conférence mondiale ou régionale, etc.



### Questions à considérer

- Quels sont les obstacles potentiels à la participation des jeunes femmes aux postes de gouvernance de l'AMGE, et comment pouvons-nous les surmonter ?
- Comment pouvons-nous garantir que la participation des jeunes femmes soit significative et non symbolique ?
- Comment pouvons-nous améliorer la participation des jeunes femmes aux postes de gouvernance ?

## Autres domaines

L'étendue décrite ci-dessus est basée sur le mandat défini par la Motion 7, mais nous reconnaissons qu'il peut y avoir d'autres domaines qui, selon les Organisations membres, devraient être intégrés dans l'étendue de la Révision de gouvernance.



### Questions à considérer :

- Y a-t-il d'autres domaines liés à la gouvernance de l'AMGE qui, selon vous, devraient être examinés dans le cadre de cette Révision de gouvernance ?
- Selon vous, y a-t-il des domaines spécifiques de la gouvernance actuelle de l'AMGE qui fonctionnent bien et qui devraient se poursuivre ?



# PROCESSUS ET CALENDRIER DE CONSULTATION

L'AMGE organisera une consultation des Organisations membres et autres parties prenantes clés tout au long de 2025 dans divers formats pour garantir un processus d'examen complet et inclusif.

Ces consultations recueilleront les commentaires d'un large éventail de parties prenantes, dont :

- les Organisations membres,
- le Conseil mondial de l'AMGE,
- les Comités régionaux,
- les Comités du Conseil mondial (Audit, Finances et Risques ; Gouvernance ; Nomination ; Personnes),
- les jeunes femmes de moins de 30 ans, et
- les groupes au sein du Mouvement (tels que la Société Olave Baden-Powell et la Fondation mondiale).

Nous examinerons également les structures de gouvernance d'autres organisations similaires pour mieux comprendre leurs bonnes pratiques, identifier les stratégies efficaces et comprendre comment elles relèvent leurs défis propres. Cela contribuera à garantir que le cadre de gouvernance de l'AMGE s'aligne sur les bonnes pratiques et puisse s'adapter aux besoins changeants de l'organisation.

La révision de gouvernance se poursuivra jusqu'à la 39e Conférence mondiale en 2026, garantissant ainsi que les décisions prises sont bien éclairées et soutiennent la durabilité à long terme de l'AMGE.



## Comment s'impliquer ?

### Assistez à l'une de nos séances de consultation

Fin avril/début mai, nous organiserons une série de séances de consultation dans des groupes de langues différents, offrant ainsi aux Organisations membres la possibilité de contribuer à la révision. Les détails sur les séances et les modalités d'inscription sont disponibles ci-dessous.

- Arabe : mercredi 23 avril à 16h UTC | [Inscrivez-vous ici](#)
- Espagnol : samedi 26 avril à 21h UTC | [Inscrivez-vous ici](#)
- Anglais : dimanche 27 avril à 7h UTC | [Inscrivez-vous ici](#)
- Français : samedi 3 mai à 9h UTC | [Inscrivez-vous ici](#)
- Anglais : samedi 3 mai à 18h UTC | [Inscrivez-vous ici](#)

Ces séances seront dispensées dans la langue indiquée. Aucune interprétation ne sera disponible. Les représentant.e.s d'OM peuvent assister à la séance proposée qui leur convient, et il n'y a aucune limite de places. Nous espérons que le dialogue sera intergénérationnel, c'est pourquoi nous encourageons les personnes de tous âges à nous rejoindre, y compris les jeunes femmes de moins de 30 ans.

Ne passez pas à côté ! Inscrivez-vous maintenant et rejoignez une conversation qui aidera à façonner notre Mouvement mondial.

### *Préparation de la séance de consultation*

Voici quelques mesures que vous pouvez prendre pour préparer la séance de consultation :

- Lire ce dossier
- Visionner ces [vidéos](#)
- Réfléchir aux informations et aux questions partagées dans ce document et vous préparer à en discuter avec des représentant.e.s d'autres Organisations membres.



Nous vous encourageons à utiliser l'esprit de contextualisation du [Modèle de leadership de l'AMGE](#). Notre Mouvement est divers et la compréhension des structures de gouvernance, des lois et des pratiques peut varier considérablement entre les Organisations membres (OM) et les pays. À l'approche des séances de consultation, nous vous demandons de vous concentrer sur les besoins de l'AMGE au niveau mondial, en reconnaissant que ceux-ci peuvent différer de la façon dont les choses fonctionnent au sein de votre propre OM. Par exemple, les compétences et l'expérience requises pour gouverner efficacement une organisation mondiale peuvent différer de celles requises au niveau national ou régional.

### Faire part de vos commentaires écrits

Vous pouvez également envoyer des commentaires écrits à [governancereview@waggggs.org](mailto:governancereview@waggggs.org) jusqu'au **4 mai 2025**.



### Compléter le sondage

Après les séances de consultation, nous diffuserons une courte enquête destinée aux Organisations membres afin qu'elles puissent ajouter toute contribution supplémentaire **le 4 mai 2025**.

### Demander un rendez-vous individuel

Si vous souhaitez demander un rendez-vous individuel avec les membres de l'Équipe de Révision de gouvernance, merci d'envoyer un email à : [governancereview@waggggs.org](mailto:governancereview@waggggs.org)



# ÉTAPES SUIVANTES

## Avril – mai 2025

La période de consultation initiale, qui s'étend d'avril à mai 2025, impliquera les Organisations membres, les jeunes femmes et d'autres parties prenantes au travers de séances de consultation, commentaires écrits, d'une enquête, de réunions individuelles et de groupes de discussion pour recueillir toutes vos précieuses contributions. L'AMGE vise à garantir que chaque Organisation membre ait la possibilité de participer et de faire part de ses commentaires.

### Dates clés :

- 26/27 avril et 3 mai - Séances de consultation par langue
- 3 mai – Séance(s) de groupe de discussion des jeunes femmes
- 4 mai - Date limite pour les retours écrits des OM par e-mail et via l'enquête

## Mai - septembre 2025

Après la période de consultation initiale, l'Équipe de Révision de la gouvernance analysera les commentaires et fera part des retours au Conseil mondial.

En septembre 2025, les résultats de la révision seront publiés et des séances en ligne seront organisées pour partager les commentaires reçus et les étapes suivantes possibles.

## Octobre 2025 – juin 2026

Enfin, d'octobre 2025 à juin 2026, des motions proposées (le cas échéant) seront élaborées et partagées en vue de la 39e Conférence mondiale.



### PLUS D'INFORMATIONS, COMMENTAIRES ET QUESTIONS

Scannez le code QR pour accéder à la page Révision de la gouvernance sur Campfire. Sur cette page, vous trouverez tout un ensemble de ressources, dont des vidéos, des FAQ et autres.

Si vous avez des questions ou des commentaires concernant la Révision de la gouvernance, veuillez envoyer un e-mail à : [governancereview@waggggs.org](mailto:governancereview@waggggs.org)

## Annexe 1 : Glossaire des termes et abréviations clés liés à la gouvernance

Campfire	Plateforme numérique multilingue communautaire et d'apprentissage de l'AMGE
Association caritative	Une association caritative est une organisation à but non lucratif qui existe pour soutenir une cause ou un groupe de personnes spécifique. Ces organisations doivent répondre à des critères précis, comme avoir un objectif caritatif pour être considérées comme un organisme de bienfaisance.
Organisation caritative constituée en société (Charitable Incorporated Organisation CIO)	Il s'agit d'un type de structure organisationnelle caritative (à but non lucratif) au Royaume-Uni. L'AMGE est officiellement devenue CIO le 18 novembre 2014.
Charity Commission	La Charity Commission réglemente les organisations caritatives en Angleterre et au Pays de Galles, en s'assurant qu'elles sont responsables, bien gérées et respectent la loi. L'AMGE étant une organisation caritative enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles, elle est également réglementée par la Commission.
Boussole 2032	La vision du Mouvement sur 12 ans de 2021 à 2032
<a href="#">Statuts et Règlement additionnel</a>	Le document constitutif de l'AMGE.
Administratrice élue	Les Administratrices élues sont des membres du Conseil mondial qui sont élues lors d'une Conférence mondiale par les Organisations membres titulaires. Il y a douze Administratrices élues qui, avec les cinq Présidentes de Région, constituent les dix-sept membres du Conseil mondial.
Équipe mondiale	L'Équipe mondiale de l'AMGE comprend tout le personnel et les bénévoles aux niveaux régional et mondial.
Gouvernance	La gouvernance est la manière dont les règles, les décisions et les mesures sont prises et gérées au sein d'une organisation. Cela garantit que les choses se déroulent sans problème, de manière équitable et responsable. Une bonne gouvernance nécessite des règles claires, la mise en place de comptes-rendus et la prise de décisions qui profitent à toutes les personnes concernées. Cela implique un groupe de personnes (administratrices) qui prennent des décisions importantes, supervisent les finances et veillent à ce que l'association travaille de façon éthique et efficace. Une bonne gouvernance caritative implique la transparence, la responsabilité et la garantie que l'organisme caritatif profite aux personnes ou à la cause pour laquelle il a été créé.

Équipe de Révision de la gouvernance (2025-2026)	Le projet de révision de la gouvernance 2025-2026 est dirigé, au nom du Conseil mondial, par une Équipe de Révision de la gouvernance composée de membres du Conseil mondial, de membres du Comité de gouvernance et du personnel de l'AMGE.
Équipe d'Élaboration du cadre de gouvernance (2019-2020)	En 2019, l'AMGE a formé une Équipe d'Élaboration du cadre de gouvernance, composée de membres du Comité de gouvernance, de bénévoles expérimentées et de personnel. Cette équipe a été chargée d'évaluer les structures de gouvernance nécessaires pour une AMGE moderne, efficace et durable. Leur travail, ainsi que la contribution de l'Équipe de recherche des Jeunes Femmes (Motion 32) (2019-2021), ont conduit à plusieurs propositions pour la 37e Conférence mondiale.
Groupe de travail sur la gouvernance (2011-2024)	Le Groupe de travail sur la gouvernance a été établi entre les 34e (2011) et 35e (2014) Conférences mondiales afin d'examiner la gouvernance de l'AMGE et de présenter des recommandations d'amélioration. Le présent révision de la gouvernance s'appuie sur les fondements posés par le groupe de travail.
Participation significative des jeunes	La participation des jeunes consiste à permettre aux jeunes de prendre des décisions sur des questions qui affectent leur vie et leurs communautés. Une participation significative des jeunes signifie que les jeunes sont considérés comme les expertes de leur propre vie, sont informés, autonomes, en sécurité et valorisés lorsqu'ils participent.
Membre	Lorsque c'est écrit avec un « M » majuscule, cela fait référence à une Organisation membre qui est soit Membre associé, soit Membre titulaire de l'AMGE.
membre	Lorsque c'est écrit sans majuscule, cela fait référence à un individu (généralement une fille ou une femme âgée de 18 ans et plus) qui est membre d'une organisation nationale.
OM	Organisation membre de l'AMGE. Celles-ci peuvent prendre différentes formes, accueillant notamment l'AMGE uniquement, des Organisations nationales Scoutes et Guides (ONSG) et des Fédérations.
Motion	Une proposition qui a été adoptée lors d'une Conférence mondiale/Assemblée générale ou Conférence régionale de l'AMGE.
Motion 32	<p>Dans le contexte de ce document, la Motion 32 fait référence à une Motion qui a été approuvée par les Organisations membres lors de la 36ème Conférence mondiale en 2017. Le texte de la Motion est le suivant:</p> <p><i>« La Conférence mondiale charge le Conseil mondial de mener une étude :</i></p> <p><i>a) examinant les raisons pour lesquelles davantage de jeunes femmes ne se présentent pas à des postes de gouvernance en consultation avec les Organisations membres et leurs jeunes femmes, et ;</i></p> <p><i>b) élaborant un ensemble de mesures concrètes qui augmenteront considérablement le nombre de jeunes femmes se présentant à des postes de gouvernance,</i></p> <p><i>Les résultats de l'enquête seront présentés lors des conférences régionales afin de donner l'opportunité aux OM de participer activement à la discussion et de faire avancer les recommandations clés à la 37e Conférence mondiale ».</i></p>

	<p>De cette motion est né le projet Motion 32, également connu sous le nom de Projet de recherche sur le rôle des jeunes femmes dans la gouvernance, qui a abouti à un certain nombre de recommandations.</p>
Motion 7	<p>Dans le contexte de ce document, la Motion 7 fait référence à une Motion qui a été approuvée par les Organisations membres lors de la 38ème Conférence mondiale en 2023. Le texte de la Motion est le suivant :</p> <p><i>« La Conférence mondiale charge le Conseil mondial de mener une enquête et de publier un rapport :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>o réévaluant la structure de gouvernance du Conseil mondial, y compris, mais sans s'y limiter : la durée des mandats, les processus d'élection, les processus de recrutement et de nomination ;</i></li> <li><i>o examinant l'impact potentiel que les changements de gouvernance pourraient avoir sur une participation croissante des jeunes femmes dans lesdites structures de gouvernance.</i></li> </ul> <p><i>et</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>o publiant les résultats d'une telle étude au moins neuf mois avant la 39e Conférence mondiale de l'AMGE, pour permettre aux Organisations membres de rédiger d'éventuelles motions ».</i></li> </ul>
Motion 24	<p>Dans le contexte de ce document, la Motion 24 fait référence à une Motion qui a été approuvée par les Organisations membres lors de la 37ème Conférence mondiale en 2021. Le texte de la Motion est le suivant :</p> <p><i>« La Conférence mondiale demande au Conseil mondial de créer un Groupe de travail chargé de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>• Réaliser une étude sur :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>o Les obstacles freinant la participation en personne des Organisations membres de l'AMGE aux Conférences mondiales. Le groupe de travail souhaitera peut-être dresser une liste de critères qu'il juge pertinents à retenir pour étude. Cette liste devrait inclure au moins les obstacles financiers, ainsi que d'autres obstacles connus ou inconnus à ce stade : politique, ressources bénévoles limitées, etc. ;</i></li> <li><i>o Les difficultés pour les OM de participer à des formats de réunion (numériques, hybrides) autres que la participation en personne de tous les membres de leur délégation à une conférence mondiale en présentiel ;</i></li> <li><i>o Les obstacles à l'organisation de conférences mondiales dans des formats autres que les réunions en personne de tous les membres des délégations ;</i></li> <li><i>o Les avantages des différents formats de conférence pour les Organisations membres, l'AMGE et le mouvement mondial des Guides et des Éclaireuses ;</i></li> </ul> </li> <li><i>• Renforcer nos connaissances et notre expérience liées aux OM, des Comités régionaux de l'AMGE, du Conseil mondial et de toute personne extérieure à l'AMGE qu'il est jugé utile d'interroger.</i></li> <li><i>• Développer des propositions concrètes pour surmonter les obstacles à la participation des OM aux Conférences mondiales.</i></li> <li><i>• Faire rapport sur les résultats de l'étude et les propositions visant à garantir la participation effective des OM aux Conférences mondiales dans un rapport d'étude soumis aux Organisations membres de l'AMGE au moins quatre mois avant la Conférence mondiale suivante».</i></li> </ul>

Présidente de Région	Préside le Comité régional et siège au Conseil mondial en tant que administratrice (d'office).
Comité régional	Chacune des cinq Régions de l'AMGE possède un Comité régional composé de six personnes, élues par les Organisations membres de la Région lors de la Conférence régionale. Les Comités régionaux servent de pont entre le Mouvement mondial et les Organisations membres nationales, en rapprochant l'AMGE et ses opportunités de ces dernières. Ils développent et mettent en œuvre des Plans d'action régionaux qui soutiennent la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de l'AMGE au niveau régional, mettent en œuvre les décisions prises lors des Conférences régionales et fournissent des informations régionales au Conseil mondial pour l'aider à prendre des décisions.
ReCo	Conférence régionale, conférence triennale des Organisations membres d'une Région de l'AMGE. La Conférence régionale a généralement lieu l'année précédant une Conférence mondiale.
Administratrice	Une administratrice est une personne chargée de superviser et de gérer un organisme de bienfaisance, une association ou une fiducie. Les administratrices veillent à ce que l'association remplisse sa mission, se conforme aux exigences légales et utilise correctement ses fonds.
AMGE	Association mondiale des Guides et des Éclaireuses
CM	Conseil mondial, les administratrices de l'AMGE.
WoCo	Conférence mondiale, la réunion triennale des Organisations membres de l'AMGE.
JF	Jeunes femmes. Au sein de l'AMGE, cela fait généralement référence aux jeunes femmes du Mouvement âgées de moins de 30 ans.

